

États financiers de la

**FIDUCIE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE
NUCLÉAIRE**

Exercice clos le 31 mars 2016



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Frederick Square
77 rue Westmorland
Fredericton N.-B. E3B 6Z3
Téléphone 506-452-8000
Télécopieur 506-450-0072
Internet www.kpmg.ca

1 Factory Lane
Place Marven
Case postale 827
Moncton N.-B. E1C 8N6
Téléphone 506-856-4400
Télécopieur 506-856-4499

Harbour Building
133 Prince William Street
C. P. 2388, succ. Main
Saint John N.-B. E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au fiduciaire de la Fiducie de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fiducie de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour la gestion des déchets de combustible nucléaire, qui comprennent l'état de l'actif net au 31 mars 2016, les états du résultat global et des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour la gestion des déchets de combustible nucléaire au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Informations comparatives

Les états financiers de la Fiducie de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour la gestion des déchets de combustible nucléaire au 31 mars 2015 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, qui ont exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 25 juin 2015.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés

Le 14 juin 2016

Fredericton, Canada

**FIDUCIE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR
LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE**

État de l'actif net

Au 31 mars 2016

(en milliers)

	2016	2015
ACTIF		
Trésorerie (note 4)	– \$	1 \$
Placements (note 4)	140 693	131 377
Intérêts courus à recevoir (note 4)	16	773
TOTAL DE L'ACTIF	140 709 \$	132 151 \$
ACTIF NET	140 709 \$	132 151 \$

FIDUCIE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

État du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers)

	2016	2015
Produits d'intérêts	4 030 \$	3 829 \$
Profit sur la sortie	13 908	–
Variation de la valeur de marché	1 384	
PRODUITS D'EXPLOITATION	19 322	3 829
Autres éléments du résultat global		
Variations des profits et des pertes latents sur les placements disponibles à la vente		
(Pertes) profits latent(e)s survenu(e)s au cours de l'exercice	(19 554)	13 940
RÉSULTAT GLOBAL	(232) \$	17 769 \$

FIDUCIE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

État des variations de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers)

	2016	2015
ACTIF NET À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	132 151 \$	108 062 \$
Contributions	8 790	6 320
Augmentation de l'actif lié aux activités d'exploitation	19 322	3 829
(Diminution) augmentation de l'actif lié aux autres éléments du résultat global	(19 554)	13 940
ACTIF NET À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	140 709 \$	132 151 \$

FIDUCIE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers)

1. DESCRIPTION DU FONDS

Le 1^{er} octobre 2013, la Société d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick a fusionné avec la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et, par conséquent les fonds de la fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire est détenu à présent par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

Comme l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la « LDCN »), les sociétés d'énergie nucléaire propriétaires de déchets de combustible nucléaire ont constitué une entité juridique distincte, la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »). La SGDN rend des comptes régulièrement au gouvernement du Canada et lui fait des recommandations sur la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* stipule que les principales sociétés d'énergie nucléaire propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada doivent instituer un fonds en fiducie afin de financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. En juin 2007, le gouvernement du Canada a fait part de sa décision d'accepter le plan d'évacuation des déchets à long terme proposé par la SGDN. Les exigences de financement sont établies en fonction de la proposition qui a été acceptée et ont été approuvées le 7 avril 2009. Les exigences de financement pour l'exercice 2015-2016 s'élevaient à 8,8 millions de dollars (6,0 millions de dollars pour 2014-2015).

Le fiduciaire de la fiducie est BNY Mellon Trust Company. La SGDN est la bénéficiaire de la fiducie. La Commission canadienne de sûreté nucléaire a approuvé la fiducie et elle estime qu'elle satisfait à l'obligation de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick de fournir une garantie financière, telle qu'imposée par le permis d'exploitation.

En février 2016, la gestion de la fiducie a été transférée à la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB »). La fiducie est gérée conformément aux dispositions de la déclaration de politiques et principes directeurs de placement qui a été établie. La SGDN est la bénéficiaire de la fiducie. La Commission canadienne de sûreté nucléaire a approuvé la fiducie et elle estime qu'elle satisfait à l'obligation de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick de fournir une garantie financière, telle qu'imposée par le permis d'exploitation.

Les présents états financiers rendent compte des actifs de la fiducie au 31 mars 2016 et comprennent les états du résultat global et des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date.

FIDUCIE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en milliers)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers de la fiducie ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») et aux interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers de la fiducie a été approuvée par le fiduciaire en juin 2016.

Base d'évaluation

Les états financiers de la fiducie ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la fiducie. Les chiffres des états financiers de la fiducie ont été arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des produits et des charges. Les estimations et hypothèses connexes reposent sur l'expérience historique et divers autres facteurs, qui sont considérés comme étant raisonnables au moment de formuler des jugements au sujet de la valeur comptable des actifs, lorsque celle-ci peut être difficilement obtenue d'autres sources. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Toute révision de ces estimations est constatée dans la période au cours de laquelle la révision a été faite ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Plus particulièrement, la note 5 présente les informations concernant les principaux éléments d'incertitude liée aux estimations et les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus notable sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

FIDUCIE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur (laquelle est déterminée au moyen des prix cotés sur des marchés actifs), et leur évaluation subséquente est tributaire de leur classement, tel qu'il est présenté ci-après. Le classement dépend du but dans lequel un instrument financier a été acquis ou émis ainsi que de ses caractéristiques et de sa désignation par la fiducie.

Classement

Trésorerie	Prêts et créances
Intérêts courus à recevoir	Prêts et créances
Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire	Juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme des placements détenus jusqu'à leur échéance ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. À l'exception de ce qui suit, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les profits ou les pertes latents sur ces actifs sont inclus dans l'actif net jusqu'à leur réalisation, après quoi le cumul des profits ou des pertes est transféré dans le résultat.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur par le biais du résultat net

En règle générale, les actifs financiers de cette catégorie ont été acquis dans l'intention de les revendre avant leur échéance. Énergie NB peut désigner comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net tout actif financier.

La partie du fonds de la fiducie qui est en gestion commune est classée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur à la date de l'état financier. Les variations de la juste valeur, lesquelles comprennent les profits et les pertes réalisés et latents, sont comptabilisées dans le résultat net.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances, y compris les débiteurs, les soldes bancaires et la trésorerie, sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des créances à court terme lorsque le montant des intérêts à comptabiliser serait négligeable.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La fiducie utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts sur les instruments financiers, comme les coûts ou les frais de transaction, les primes ou les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

FIDUCIE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers)

3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Modifications comptables futurs

Les normes et modifications suivantes, qui s'appliquent à la fiducie, ont été publiées, mais elles ne sont pas encore en vigueur. La fiducie n'a pas procédé à une application anticipée de ces normes et modifications.

IFRS 9, *Instruments financiers* – Cette norme correspond à la première partie d'un projet à plusieurs étapes visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme est composée de chapitres qui portent sur la comptabilisation, le classement, l'évaluation et la décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers, et sur la comptabilité de couverture. La fiducie doit appliquer l'IFRS 9, *Instruments financiers*, à ses exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2018. Une application anticipée est autorisée.

FIDUCIE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en milliers)

4. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente la trésorerie et les obligations des gouvernements fédéral et provinciaux dont se composent les placements.

	2016	2015
Trésorerie	– \$	1 \$
Intérêts courus à recevoir	16	773
Placements	140 693	131 377
	140 709 \$	132 151 \$

Les placements incluent un profit latent lié à l'évaluation à la valeur de marché de 4 154 \$ au 31 mars 2016, comparativement à un profit latent lié à l'évaluation à la valeur de marché de 23 708 \$ au 31 mars 2015. Ces montants ont été comptabilisés dans l'actif net.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

En raison de ses actifs financiers, la fiducie est exposée, à l'égard des instruments financiers qu'elle utilise, aux risques suivants : risque de crédit et risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Énergie NB limite son risque de crédit lié à la fiducie. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de crédit maximal selon les notes de première qualité.

	AAA	De AA+ à AA-	De A+ à A-	BBB	R-1	Autres	Total
Exposition au risque de crédit maximal	25 873 \$	23 910 \$	69 577 \$	16 773 \$	1 093 \$	110 \$	137 336 \$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. La fiducie est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné que les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la valeur des placements de la fiducie.

Une variation de 1 % des taux d'intérêt mènerait à une variation de la valeur des placements d'environ 11,5 millions de dollars (variation des autres éléments du résultat global de 3,4 millions de dollars et variation des produits de 8,1 millions de dollars).

FIDUCIE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en milliers)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE (suite)

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des intérêts courus à recevoir se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur courte échéance. Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs comportant trois niveaux, qui sont les suivants :

Niveau 1 - L'établissement de la juste valeur repose sur des données correspondant aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - L'établissement de la juste valeur repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif financier concerné, soit directement ou indirectement. Ces données comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et des données observables autres que les prix cotés d'un instrument. Il s'agit de données qui sont tirées essentiellement de données de marché observables ou autres données ou qui sont étayées par elles.

Niveau 3 - L'établissement de la juste valeur repose sur des modèles internes utilisant des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les données non observables correspondent aux hypothèses subjectives que les intervenants du marché pourraient utiliser pour apprécier un placement.

Niveau de hiérarchie	Instruments financiers qui le composent
1	<ul style="list-style-type: none">Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaireValeur de marché : 24 073 \$
2	<ul style="list-style-type: none">Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaireValeur de marché : 116 636 \$
3	À l'heure actuelle, la fiducie ne dispose pas d'instruments financiers dont la juste valeur est de niveau 3.

